

DÉRÈGLEMENTATION SUR LE DOS DES PERSONNELS

NOUS NE LES LAISSERONS PAS NOUS DIVISER

A la faveur de l'épidémie de Covid, le ministre voudrait que tout se passe dans l'Education nationale comme s'il n'y avait plus de règles :

- les horaires d'enseignements et l'organisation pédagogique varient d'un lycée à l'autre,
- les disciplines sont mises en concurrence par la réforme du lycée menaçant l'existence même des enseignements optionnels,
- lorsqu'à la vie scolaire, les surveillants et les CPE sont placés en quatorzaine, on demande aux autres personnels de les remplacer au pied levé sans respecter les missions statutaires des uns et des autres,
- en le présentant comme une obligation, on demande aux professeurs de mettre leurs cours à disposition sur l'espace numérique de travail ou de répondre à toute heure aux mails pour les élèves absents,
- dans certains établissements, les emplois du temps prévoient pour les professeurs des cours de 8h à 17h et on leur demande de recevoir les élèves en entretien individuel avant le conseil de classe dans les trous de leur emploi du temps comme si ils étaient à disposition...
- les affectations et opérations de carrière ont lieu désormais sans contrôle des organisations syndicales. De nombreux personnels sont affectés dans des conditions dégradées et des centaines de collègues n'ont aucune réponse de la part de l'administration sur les conditions de leur affectation, sur leur promotion, etc.

La liste des tentatives pour instituer des obligations locales est interminable mais toutes ces injonctions ne constituent pas des obligations. L'épidémie n'autorise personne à remettre en cause nos droits, nos missions, nos statuts. Ces pseudo-obligations n'engagent en fait que ceux qui veulent bien se les imposer. Il suffit de dire non.

Les personnels résistent

Cette dérèglementation conduit à opposer les personnels, à mettre en concurrence leurs disciplines, les établissements. Résultat : les tensions montent en salle des professeurs. Face à cette situation, le SNFOLC réunit les personnels, les aide à s'organiser car les personnels refusent de sacrifier

leur liberté pédagogique sur l'autel de l'épidémie et de l'expérimentation. Ils s'organisent et refusent collectivement ces dérives. Les personnels avec leurs syndicats déposent des préavis de grève, constituent leurs délégations, demandent audience, se rassemblent devant les inspections académiques et les rectorats. Au collège de Gragny dans l'Eure, ils sont reçus à l'inspection académique pour exiger des moyens supplémentaires de surveillance. En Haute-Loire, à la cité scolaire Lafayette, les personnels appellent les autres établissements du département à se rassembler devant l'inspection académique le mercredi 7 octobre pour la défense des revendications d'ouvertures de classes, de dotations supplémentaires dans les collèges et les lycées.

Les statuts et les droits des personnels existent toujours. Ils n'ont pas été abrogés. Le SNFOLC entend les faire respecter.

Le SNFOLC, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, réaffirme que les solutions pour apaiser la situation existent :

- ▶ la création des postes nécessaires
- ▶ le recrutement par l'ouverture des listes complémentaires aux concours dans les 1^{er} et 2nd degrés
- ▶ l'admission de tous les admissibles aux concours internes
- ▶ le réemploi et la titularisation de tous les contractuels
- ▶ le recrutement en nombre de personnels AESH en leur accordant un vrai statut et un vrai salaire
- ▶ le recrutement massif de personnels vie scolaire
- ▶ l'arrêt des contre-réformes rejetées par les personnels, notamment la réforme du baccalauréat et ses E3C
- ▶ l'augmentation générale des salaires et, dans un premier temps, 183€ nets indiciaires chaque mois, comme les personnels hospitaliers l'ont obtenu par la grève.

***Pour le droit au respect et
pour faire respecter vos
droits, adhérez au SNFOLC.***